



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**

*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**AGENCE DU MÉDICAMENT DE MADAGASCAR**  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS**  
**UNITE DE GESTION DES PASSATIONS DES MARCHÉS**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° 02/26-MSANP/SG/AMM/PRMP/ACO**

1. Le **AGENCE DU MÉDICAMENT DE MADAGASCAR** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**FOURNITURE DE DOCUMENTS DE REFERENCE**".  
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **AGENCE DU MEDICAMENT DE MADAGASCAR**  
Rue : 8, rue Karija Tsaralalana Antananarivo 101  
Etage / Numero de Bureau : 1er étage - porte 104

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré **AGENCE DU MEDICAMENT DE MADAGASCAR- Batiment ex-Pharmacie Centrale- 8, rue Karija Tsaralalana Antananarivo 101 -1er age, porte 104** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)  
Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).  
Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **AGENCE DU MEDICAMENT DE MADAGASCAR- Batiment ex-Pharmacie Centrale- 8, rue Karija Tsaralalana Antananarivo 101 -1er étage, porte 104** au plus tard le **23/02/2026 à 11 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à ..... Le 12/02/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics